

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD84

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 32

À la fin de l'alinéa 9, substituer au mot :

« environnementales »,

les mots :

« visant à promouvoir la protection de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.